

COMMUNE DE DOHEM

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 062-216202713-20251103-DEL2025_28-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 3 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de novembre à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 octobre 2025.

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Adrien DILLY (arrivé à 20h15 n'a pas pris part au vote de la 1^{er} délibération)

Étaient absents ou excusés : Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ, Etienne Dilly

Secrétaire de séance : Auxence GARACHE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 10 Absents : 5 Procuration : 0 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°28/2025 : attribution bon « happy kdo » salariés / fêtes de fin d'année

Chaque année, la commune offre un bon « HAPPY KDO » à chaque salarié à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle le montant des années précédentes qui était de 40€ par agent.

Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 50€ par agent et autorise le Maire à signer les documents relatifs à la commande.

La somme sera inscrite à l'imputation 6232.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 06/11/2025
et publication le 07/11/2025

Dohem, le 03/11/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

garach

